

L'ALERTE EST DONNÉE...

ADOPTÉZ LES BONS RÉFLEXES!

Début de l'alerte:

La population peut être prévenue par :

Des Ensembles Mobiles de l'Alerte (EMA) diffusant des messages préenregistrés par haut-parleurs ;

Des messages par radio France Bleu Berry (103,2 FM .

La population doit se conformer strictement aux instructions.

Dès que vous entendez l'alerte, agissez.



Mettez-vous à l'abri dans le bâtiment clos le plus proche

↪ Ne restez pas à l'extérieur ni dans votre véhicule.

↪ Fermez les portes, les volets et les fenêtres.

↪ Si vous le pouvez, calfeutrez les ouvertures et les aérations avec du ruban adhésif ou du linge mouillé, arrêtez la ventilation, le chauffage et la climatisation, installez vous de préférence dans une pièce sans fenêtre.



Tenez-vous informé et respectez les consignes des autorités

↪ Elles sont diffusées par radio :
France Bleu Berry sur 103,2 FM

↪ Vous pouvez aussi consulter les sites internet adéquats (mairie, préfecture...)

↪ Si l'évolution de la situation le nécessite, le préfet peut être amené à organiser une évacuation des populations dans des situations très particulières.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, restez à l'abri

↪ Ils sont mis en sécurité par leurs enseignants qui connaissent les consignes.

↪ En vous déplaçant, vous mettriez votre vie en danger et gêneriez les secours.



Éteignez toute source d'ignition

↪ Flamme, cigarette, appareil électrique, moteur thermique...



Évitez de passer des appels téléphoniques

↪ Les réseaux téléphoniques doivent rester disponibles pour les services de secours.

↪ Écoutez la conversation si l'appel ne vient pas des autorités.

Fin de l'alerte:

Radio : France Bleu Berry sur 103,2 FM **Haut-parleurs :** EMA

La fin d'alerte est annoncée par radio France Bleu Berry et par l'EMA via les haut-parleurs. Elle indique que le danger est passé et que les consignes sont levées.

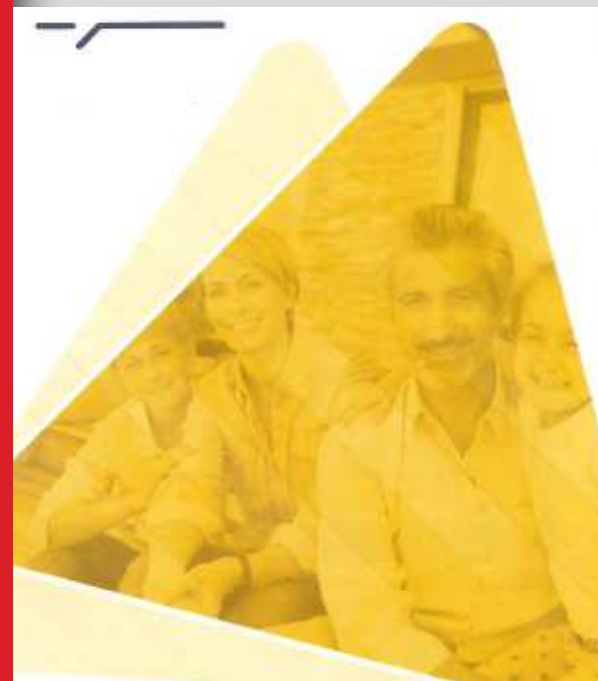


Un accident majeur est susceptible de disperser des objets pyrotechniques n'ayant pas fonctionné dans l'environnement du dépôt. **En cas de découverte, ne touchez à rien et prévenez immédiatement les services de secours (18).**

À lire attentivement et à conserver

Vous habitez dans une zone à risques technologiques majeurs...

QUE FAIRE EN CAS D'ACCIDENT ?



MINISTÈRE
DES ARMÉES

Préfecture du Cher

Dépôt de munitions
de Savigny-en-Septaine



DÉPÔT DE MUNITIONS DE SAVIGNY-EN-SEPTAINE

RISQUES TECHNOLOGIQUES MAJEURS

S'INFORMER C'EST DÉJÀ AGIR

• Pourquoi vous envoie-t-on cette brochure ?

Vous résidez ou travaillez dans une zone concernée par un risque technologique majeur. Ce document vous permettra de mieux connaître ce risque et les moyens mobilisés autour de vous afin de prévenir tout accident.



L'objectif est de vous informer sur les « bons réflexes » indispensables en cas d'accident technologique majeur.

• Qu'est-ce qu'un accident technologique majeur ?

C'est un accident hautement improbable, se produisant dans un établissement et dont les conséquences peuvent dépasser les limites de l'établissement. Selon la nature des produits et les quantités impliquées, l'accident pourrait prendre la forme d'un incendie, d'une explosion générant une onde de choc et des projections de débris. Ces scénarios d'accidents dimensionnent le périmètre de danger autour du dépôt de munitions, leurs conséquences pouvant affecter la population, l'environnement ou les biens.

• Qu'est-ce qu'un établissement « SEVESO » ou assimilé ?

À la suite de l'accident industriel majeur survenu à Seveso, en Italie, en 1976, les instances européennes ont adopté une directive baptisée « Seveso » (renforcée en 1996 et 2012). Cette directive impose aux états membres de l'Union Européenne la mise en place d'une législation spécifique à l'égard des établissements dont l'activité peut présenter un risque. Si ce risque est considéré comme majeur, ces entreprises sont classées « Seveso seuil haut » et doivent informer les populations riveraines. C'est l'objet de cette plaquette d'information.

• Qui contrôle l'établissement ?

Des inspecteurs, relevant directement du ministère des armées, contrôlent régulièrement les installations classées pour la protection de l'environnement. Ils s'assurent du respect des réglementations et de l'efficacité des systèmes de sécurité. Ils peuvent demander les aménagements qu'ils jugent nécessaires pour la prévention, la réduction des risques et mettre en demeure l'exploitant en cas de non-conformité.

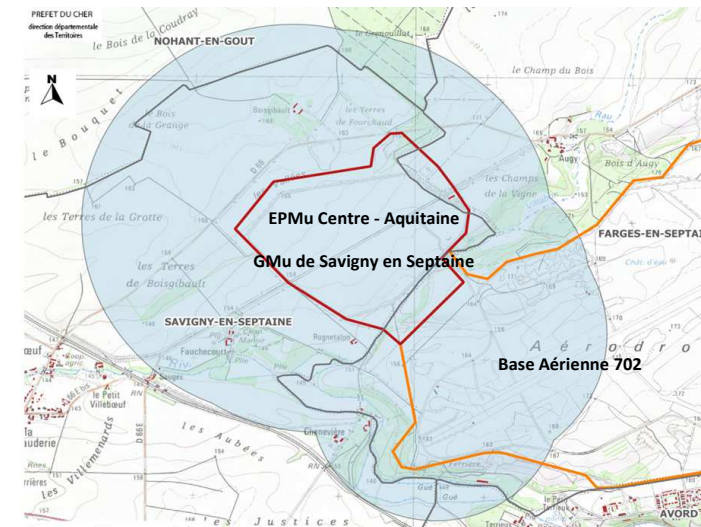
• Qu'est-ce que la Commission de Suivi de Site (CSS) ?

Chaque année, cette commission réunit des représentants de riverains, d'associations, de salariés, les collectivités locales, l'exploitant et l'administration. Son rôle est d'informer le public et de partager les connaissances sur les risques technologiques générés par les établissements classés Seveso seuil haut.

Les munitions stockées sur le site sont de type classique (non nucléaires) ; leur stockage est régi par des règles de sécurité strictes, formalisées dans des documents détenus et mis à jour par l'établissement.

Malgré son caractère militaire, ce site est soumis au même régime réglementaire que les sites civils stockant des matières et/ou objets pyrotechniques, sous réserve de l'application nécessaire de certaines règles de confidentialité. Il s'agit d'une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) soumise à autorisation et classée SEVESO Seuil Haut. Le chapitre relatif à la prévention du risque pyrotechnique du code du travail et celui relatif aux ICPE du code de l'environnement s'y appliquent de plein droit.

Préfecture du Cher Plan Particulier de Risques Technologiques (PPRT)



Légende

- Limites de communes
- Bâti
- Périmètres (PPRT)**
- BA702
- Dépôt de munitions
- Zone d'exposition aux risques



CONSERVEZ SOIGNEUSEMENT CE DOCUMENT